

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 27 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt sept du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: PELLICIER Guy, CHENU Pascal, USANNAZ Bernard, BUTHOD Marie-Cécile, MORIN Sébastien, HANRARD Bernard, CLEYRAT Christian

Excusés : CHIRAT Yannick

Absents : JORIOZ Jean Maurice,

Secrétaire : HANRARD Bernard

I - URBANISME :

Déclaration de travaux de Mme Martine VILLIEN & Mr Christian CHENAL : création d'un garage en annexe à leur résidence principale, le conseil municipal a émis un avis favorable dans l'attente de l'arrêté définitif de la DDT.

II – DELIBERATIONS :

1 – Approbation du compte de gestion 2013 par Madame la Trésorière Municipale – Budget principal & Budget Eau et Assainissement

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion relatif au budget principal et au budget de l'eau et l'assainissement, de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2013. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote du compte administratif du budget principal 2013 :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013, dressé par Madame Véronique GENSAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui indique un résultat final de clôture de l'exercice, en section de fonctionnement de : **160 217.69** euros et décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

*** En excédent reporté : 160 217.69 €**

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT 2012	RESULTAT DEFINITIF
Fonctionnement	235 448.81	317463.46	82 016.65	78 23.04	160217.69
Investissement	373697.10	647 988.19	274 291.09	-54 758.14	219 532.95

Madame le maire sort pendant le vote du conseil municipal.

3 - Vote du compte administratif du budget « eau et assainissement » 2013 :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget « eau & assainissement » de l'exercice 2013, dressé par Madame Véronique GENSAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui indique un résultat final de clôture de l'exercice, en section de fonctionnement de : **- 23 081.70** euros.

*** En déficit reporté : - 23 081.70 euros**

Adopté à l'unanimité.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT 2012	RESULTAT DEFINITIF
Fonctionnement	74 456.24	46 189.58	-28 266.66	5 184.96	-23 081.70
Investissement	30 221.24	38 099.93	7 878.69	101 990.46	86 787.45

Madame le maire sort pendant le vote du conseil municipal.

4 – Régularisation route de la Leissière :

Madame le maire propose de délibérer à la prochaine séance du Conseil municipal suite à des modifications apportées sur la liste envoyée par le cabinet IDDEST.

5 - : Attribution marché de travaux : « réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie » aux entreprises suivant lot :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les annonces publiées dans le BOAMP, sur le réseau e-marchespublics.com, plate-forme dématérialisée du 29/12/2013 au 27/01/2014,

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à environ 700 003.00 € HT

Considérant que le marché passé est sous forme de procédure adaptée,
Vu le rapport de présentation et d'analyse des offres,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Attribue** le marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie :
 - **Lot 2 Charpente bois couverture** : SARL CHENU A. : 112 400.00 €
 - **Lot 4 Menuiserie Alu métallerie** : 2 APIC : 26 145.00 €
 - **Lot 5 Menuiserie intérieure** : PAVIET Bruno : 32 054.00 €
 - **Lot 6 Cloisons doublages plafonds** : CELEGATO C. : 41 500.00 €
 - **Lot 9 : Peinture** : Entreprise CABODI : 22 000.00 €
 - **Lot 10 : Façades** : GUELPA PEINTURE : 48 365.00 €
 - **Lot 12 : Electricité – Courant faible** : FIRMELEC : 47 133. 60 €Soit un montant total de 329 597.60 € HT
- **Autorise** Madame la maire à signer les marchés avec les entreprises,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2014 -
- Autorise Madame la maire à faire appel à des devis pour trouver une candidature concernant le **lot 7 : carrelage** pour lequel nous n'avons eu aucune offre deux fois de suite.

III – DIVERS :

Dossiers en cours :

Le conseil municipal décide de lancer une offre d'emploi en remplacement de l'employé communal toujours en convalescence pour débuter mi-avril.

Divers courriers :

- Chaque année, la FACIM nous contacte concernant l'ouverture de l'église au public le mercredi après midi de 15 heures à 17 heures. Le conseil municipal a émis un avis favorable à cette demande.
- L'association TRANS-FORME renouvelle l'organisation de la course du cœur « Paris/Bourg St Maurice –Les Arcs » du 2 au 6 avril 2014 avec une traversée du village de Valezan le 6 avril entre 9h30 et 11 heures, l'assemblée délibérante a approuvée ce passage.
- La société SYSOCO nous a sollicités pour modifier la convention que nous avons avec elle concernant la location de l'emplacement au lieu dit « Le Sézalet » où est implantée la station radioélectrique. En effet, elle désire faire des travaux de réhabilitation du chalet et donc passer la convention qui nous lie de un an à 9 ans. Le conseil municipal est d'accord avec cette nouvelle proposition et délibérera prochainement pour modifier cet engagement.
- La communauté de commune propose aux communes un achat groupé pour les commandes de fuel de la commune, l'assemblée délibérante trouve cette proposition intéressante.

Madame Le Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
B.HANRARD